

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 Octobre 2014

--=--

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Samedi 18 Octobre 2014 à 10h.00 en Mairie sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Jean Marie BACQUET, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Sylvain SAKALOWSKI, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, (procurations données respectivement à Géry HERMANT, Yvon CIMBE, Laurye LALLEMANT, Jean Marie BACQUET).

Absente : Amélie LEQUET

Le compte-rendu de la réunion du 28 Août 2014, soumis à l'avis de l'assemblée, fait l'objet d'une observation de Laurye LALLEMANT puisqu'il n'y a pas eu de vote sur la question relative à l'adoption du système de verbalisation électronique
Yvon CIMBE note que le Maire a demandé si les Conseillers Municipaux étaient d'accord. Selon Jean-Marie BACQUET, la règle exige que le Maire demande de manière formelle les votes contre, les abstentions et les votes pour.

Ces remarques seront transcrites.

Yannick HERBET aborde ensuite la seule question inscrite à l'ordre du jour, à savoir l'organisation du marché hebdomadaire le dimanche matin.

Le syndicat des commerçants des marchés du Nord de la France ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal doit se prononcer à son tour.

Jean Marie BAQUET et Laurye LALLEMANT précisent qu'ils ne participeront pas au vote, estimant qu'ils ne disposent d'aucune information précise sur un marché qui se déroulera dès le lendemain.

Les commerçants locaux ont-ils été avertis ?, Y a-t-il un règlement ?, les organisations professionnelles ont-elles été consultées ?, quelles mesures de police ont été prises ?

Il ne sont pas opposés au marché mais ils s'insurgent contre le manque d'informations

Le Maire confirme que le Syndicat professionnel a bien été consulté au préalable, précise que les commerçants locaux ont été informés et note enfin que le règlement du marché, le stationnement des véhicules et la délivrance des emplacements relèvent de son pouvoir de police.

Par 14 voix pour et 4 abstentions le Conseil Municipal décide l'instauration du marché hebdomadaire le dimanche matin.

Jean Marie BACQUET avance qu'il déposera un recours devant le Juge administratif.

La séance est levée à 10H10.